

QH
77
.R4
.I4
B422
1989

Plan de gestion intégrée

Réserve National de Faune des îles de l'Estuaire

Rapport d'étape

(Article de convention pour services No. 8-5316)

Jean Bédard

SAUVAGILES Ltée

3915 avenue Tewkesbury

Stoneham, QC

GOA 4PO

Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



38 504 933

31 mars 1989

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
Avant-propos	1
Introduction	2
1 LE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES	3
1.1 <i>Description physique</i>	3
1.1.1 Le cadre géographique	3
1.1.1.1 Le territoire avant Jacques Cartier	3
1.1.1.2 Le régime seigneurial	4
1.1.1.3 La Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire et l'accès.	5
1.1.1.4 Les liens administratifs actuels	6
1.1.1.5 Les restrictions aux droits de propriété	6
1.1.2 Le cadre géologique	6
1.1.3 Le patrimoine culturel	6
1.1.3.1 L'occupation des îles	7
1.2 <i>Le patrimoine biologique</i>	8
1.2.1 Le milieu marin	8
1.2.2 Le milieu insulaire	8
1.2.2.1 Les habitats forestiers	8
1.2.2.2 Les autres habitats	9
1.2.2.3 Les battures	9
1.2.2.4 Les oiseaux aquatiques (nicheurs)	9
1.2.2.5 Les mammifères	9
2. LA GESTION DU TERRITOIRE	10
2.1 <i>Le cadre administratif</i>	10
2.2 <i>Le sous-sol</i>	15
2.2.1 Les ressources minières; le jalonnement	15
2.3 <i>Zonage et exploitation du territoire</i>	16
2.3.1 L'observation de la nature	16
2.3.2 La chasse sportive	16
2.3.3 La pêche commerciale	18
2.3.4 La cueillette	18
2.4 <i>La conservation</i>	19
2.4.1 Les inventaires périodiques	19
2.4.2 Les études scientifiques	19
2.5 <i>La protection</i>	20
2.5.1 Besoins, formules, effectifs, responsabilités	20

2.6	<i>Les aménagements</i>	20
2.6.1	La restauration d'habitats	20
2.6.2	Le contrôle d'espèces nuisibles	21
2.7	<i>Plans d'urgence</i>	21
2.7.1	Cascade décisionnelle	21
2.7.2	Mesures d'urgence	21
2.8	<i>Intégration des programmes de gestion</i>	21
2.9	<i>Le cadre administratif</i>	21
2.10	<i>Publicité</i>	22
3	PROGRAMMES DE CONSOLIDATION	22
3.1	<i>Recherches nécessaires</i>	22
3.2	<i>Programmes d'acquisition</i>	22
3.3	<i>Programmes de partenariat</i>	22
	Conclusions	23
	Remerciements	23
	Références	24
	Figures	29
	Tableau	34

Résumé

Ce rapport d'étape fait la mise au point sur les progrès accomplis entre le 13 février et le 31 mars 1989 dans l'élaboration d'un plan de gestion pour la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire du Saint-Laurent. L'exiguïté (67 ha), le morcellement extrême (10 éléments insulaires) et la dispersion (120 km) amènent à proposer une formule de gestion fondée sur la création de 3 unités administratives séparées. L'acquisition de certaines îles dans un programme de consolidation et la délégation de la gestion de certains éléments permettraient la rationalisation de la gestion de ce territoire.

Avant-propos

La préparation d'un Plan de gestion intégrée de la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire constitue une entreprise d'envergure, compte tenu de ses caractéristiques géographiques, des particularités administratives que sa gestion pose et du grand nombre de partenaires possédant ou gérant des territoires contigus. Entre l'adjudication du contrat, le 13 février 1989, et le moment du dépôt de ce rapport, j'ai commencé la cueillette du matériel documentaire et réalisé une petite partie des rencontres prévues avec les divers intervenants. Aussi, est-il particulièrement difficile de déposer, dans un rapport d'étape, autre chose qu'un avant-goût des recommandations finales que le rapport d'octobre contiendra. Mais le télescopage entre l'adjudication du contrat et la fin de l'année fiscale m'obligent à déposer un rapport qui froisse un peu la démarche logique. Les mesures de gestion que je dépose peuvent sembler draconiennes. elles sont déposées pour fins de discussion et d'évaluation. Si on les trouve prometteuses, elles seront approfondies pendant les mois qui viennent.

Enfin, l'ossature du rapport final qui sera déposé en octobre 1989 est constituée par la Table des matières qui suit. Déjà, j'ai dû modifier légèrement cette table pour y ajouter des éléments qui manquaient dans l'offre de services. En juillet prochain, je déposerai une version amendée du plan de l'ouvrage pour approbation.

Introduction

En commandant la préparation d'un plan de gestion intégrée de la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire, Environnement Canada se trouve un peu dans la position de quelqu'un planifiant l'aménagement d'une maison dont il ne possède que le vestibule et une ou deux des pièces. En effet, le morcellement de la réserve est extrême, l'exiguïté des éléments insulaires qui la composent, considérable et enfin, les éléments insulaires principaux ou en tout cas les plus stratégiquement déployés n'en font pas partie.

Environnement Canada (le service canadien de la faune) désire, comme dans les autres réserves qu'il gère, assurer le maintien des populations d'oiseaux migrateurs. Mais il désire y faire également, une certaine forme de « mise en valeur ». Même si ce terme est vague et très général, j'entends par mise en valeur, un degré d'ouverture au public, et la poursuite d'une certaine mission éducative. Or, à mon avis, les options actuelles de mise en valeur dans la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire sont à peu près inexistantes.

Dans ce contexte, il faudrait peut-être que le service canadien de la faune se contente de protéger l'intégrité de ce territoire en oubliant toute mise en valeur. Mais tel n'est pas le mandat qui m'a été confié. Aussi, je mets en garde le lecteur sur deux points.

- 1) J'ai adopté une approche résolument imaginative pour tenter de sortir de cette impasse administrative et proposé des formules de gestion qui peuvent paraître insolites à première vue.
- 2) J'ai agi durant la préparation du document, comme si toutes les îles stratégiques nécessaires (toujours à l'exclusion de l'île Verte évidemment)

pour une authentique mise en valeur étaient intégrées dans la réserve ou encore, étaient gouvernées par des partenaires privés ou publics poursuivant des objectifs communs de conservation et de mise en valeur axée sur la conservation du milieu naturel.

Le premier but de ce rapport d'étape est donc de faire le point sur les travaux en cours en faisant, item par item, un bref compte-rendu de leur avancement. Le deuxième but est de donner une orientation philosophique initiale aux travaux (Section 2. 1). Si cette orientation s'avère irréaliste ou encore irrecevable pour quelque raison que ce soit, je ferai les ajustements nécessaires durant les mois qui restent.

1 LE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES

1.1 Description physique

1.1.1 Le cadre géographique

L'estuaire du Saint-Laurent s'étend de Québec à Pointe-des-Monts et est ordinairement divisé en deux régions. En amont du Saguenay, l'estuaire moyen est caractérisé par des eaux relativement peu profondes (<50 m), plus salées en profondeur qu'en surface et par une turbidité élevée dans la partie amont. Les eaux de surface varient de douces à faiblement salées (20 à 25 ‰). Faune et flore sont considérablement appauvries en nombre d'espèces. Cependant, certains organismes - des poissons comme le poulamon ou l'éperlan ou des crustacés comme Neomysis - peuvent atteindre des niveaux élevés d'abondance. En aval du Saguenay, l'estuaire maritime a un caractère nettement plus océanique: les eaux sont fortement stratifiées en été et ceci est particulièrement marqué dans la fosse laurentienne (>300 m) où trois masses d'eaux bien distinctes sont identifiées.

La distribution des vertébrés dans l'estuaire est fortement influencée par ces conditions: les Cétacés et les oiseaux marins se restreignent surtout à l'estuaire maritime. Les températures ambiantes sont froides et fortement influencées par des remontées d'eaux glaciales dans la région de la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent. En conséquence, la brume dans le centre de cette région est fréquente. La direction des vents en été est fortement parallèle à l'axe du fleuve (Vigeant 1984).

1.1.1.1 Le territoire avant Jacques Cartier

Des artefacts préhistoriques (noyaux de galet en quartz, éclats de taille en chert) ont été recueillis sur au moins une des îles, l'île aux Lièvres (Martinj1970). La présence de matériel analogue sur la presqu'île de la Pointe Saint-André (G. Rousseau, coin. pers.) laisse entrevoir l'existence de plusieurs sites propices dans l'ensemble du tronçon (voir aussi Pomerleau 1987). Le caractère giboyeux du territoire pendant trois saisons de l'année laisse entrevoir un potentiel archéologique (périodes Archaique et Récente) considérable. Toutefois, la majorité de ces îles n'ont été couvertes que par des reconnaissances rapides (Lalande 1989) et le résumé des connaissances sur leur occupation préhistorique ne couvrira que peu de place.

Les Basques semblent avoir effectué une invasion de l'estuaire maritime et du golfe avant la venue de Jacques-Cartier (Bélanger 1971).

Parent (1978) a fait une revue de la distribution des nations amérindiennes au XVII^{ième} siècle. Toutes les îles semblent avoir été sous l'influence de la nation montagnaise puisque celle-ci occupait les deux rives de l'estuaire maritime et de l'estuaire moyen, de Matane à Québec. Le degré d'occupation qu'ils faisaient du territoire insulaire ne peut faire que l'objet de spéculations: des traces de campement n'ont jamais été trouvées à ce jour et leur utilisation peut n'avoir été que passagère.

1.1.1.2 *Le régime seigneurial*

Le rapport final comprendra un résumé de la tenure seigneuriale des îles de la réserve. Ce résumé est indispensable à la compréhension des liens administratifs actuels et des droits riverains. Des cartes donnant la répartition géographique et chronologique des seigneuries englobant l'une ou l'autre des îles de la réserve ou, plus généralement, l'une ou l'autre des îles du tronçon seront fournies. La situation est particulièrement confuse dans le cas de l'île aux Lièvres et de ses battures (le terme est pris ici dans son sens le plus large et inclut les îles du Pot à l'Eau-de-Vie, les Îles Blanche et aux Fraises ainsi que tous les hauts fonds qui les entourent). Elle n'est guère plus limpide dans le cas des îles de Kamouraska. Monsieur Léo-Guy de Repentigny avait fait une revue préliminaire de cette situation et nous ferons usage de ce document dans la mesure du possible. Toutefois, un contracteur indépendant sera chargé de

faire cette revue en plus d'établir l'histoire du peuplement des îles pendant la période historique (de 1800 à nos jours).

1.1.1.3 *La Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire et l'accès.*

La Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire s'étire sur 2000 km de l'estuaire: son élément le plus à l'est, Bicquette, est située dans l'estuaire maritime tandis que tous les autres éléments sont situés dans l'estuaire moyen (Figure 1). Le Tableau 1 résume les principales caractéristiques physiques (superficie, hauteur maximum) des îles, îlots et parties d'îles qui la composent.

Dans le rapport final, cette section donnera le catalogue du support cartographique documentaire en existence (échelle, numéros des feuillets, etc.). Elle donnera aussi le répertoire des photos aériennes en existence et prises au cours des 2 ou 3 dernières décennies. L'échelle, le type de cliché (noir et blanc, infrarouge fausses couleurs, autre), la date et les conditions de la photo ainsi que le dépositaire du matériel seront consignées. Plusieurs de ces documents ont une valeur considérable pour qui veut analyser l'évolution de la couverture végétale par exemple.

L'accès au territoire.

L'accès par bateau à la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire est particulièrement difficile. Des rampes de mise à l'eau pour petites embarcations existent aux endroits suivants:

Rimouski et Bic, pour donner accès à l'île Bicquette; Rivière-du-Loup pour donner accès aux îles Blanche, aux-Fraises, du Pot à l'Eau-de-Vie et Long Pèlerin (partie). Les îles de Kamouraska peuvent aussi être desservies à partir de Rivière-du-Loup, mais le temps requis pour les joindre est déraisonnable (entre 1 1/2 et 2 heures selon les conditions de marée et la météo). Il n'existe aucune facilité pour la mise à l'eau des petites embarcations à Kamouraska (ni non plus à Saint-André en aval, ni non plus à Saint-Denis et Rivière-Ouelle en amont).

Dans l'archipel de Kamouraska, les îles de la chaîne côtière (i.e. Île aux Corneilles, de la Providence et-aux Patins) sont accessibles à pied ou même en véhicule à mer basse. Les îles

du large faisant partie de la Réserve nationale de faune des Îles de l'estuaire, à savoir, les îles Brûlée, Grande Île et Les Rochers ne sont accessibles par voie de terre que dans les plus basses marées.

1.1.1.4 Les liens administratifs actuels

La Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire appartient à plusieurs unités administratives. Un répertoire détaillé des liens administratifs pour chacune des îles du tronçon sera donné et comprendra. rattachement municipal, supra-municipal (MRC) , désignation cadastrale, superficie, évaluation municipale courante (cette dernière catégorie à l'exclusion des terres fédérales).

1.1.1.5 Les restrictions aux droits de propriété

Les droits de pêche et de chasse étaient souvent concédés en exclusivité au nouveau seigneur lors du régime français. Si par la suite, la propriété était morcelée ou vendue, il arrivait souvent que le vendeur se réserve, pour lui ou pour les siens, certains des droits originaux. Ceci donne souvent des situations complexes. Les îles de Kamouraska sont affectées par ce système: des droits de pêche réservés lors de ventes et transactions antérieures subsistent et peuvent, selon l'option, gêner singulièrement la gestion proposée (Voir Section 2.1 ci-dessous). Un examen complet de cette situation nécessitera beaucoup de temps: de plus, je crois que si elle n'est pas cautionnée par un expert (notaire spécialisé), elle n'aura qu'une valeur restreinte. Ce travail déborde cependant le mandat qui m'a été confié.

1.1.2 Le cadre géologique

Une revue détaillée de la géologie des îles de la réserve sera faite en s'appuyant sur les travaux de Lajoie (1972) et de Vallières (1984).

1.1.3 Le patrimoine culturel

1.1.3.1 L'occupation des îles

Même si le potentiel agricole et forestier de la majorité des îles est très faible, celles-ci ont fait l'objet de tentatives de colonisation à différents moments. Cette occupation a été restreinte et de trois types:

1) Agricole:

Seule l'île aux Lièvres a fait l'objet de peuplement lié à l'agriculture. Ce peuplement semble avoir été saisonnier puisque la tradition orale révèle que les habitants désertaient l'île pendant l'hiver. La tenure des lots exploités et l'étendue des superficies déboisées ne sont pas connues. Puisque le territoire de l'île aux Lièvres n'a jamais été morcelé, l'occupation par des fermiers devait faire partie d'une tolérance ou d'une autorisation individuelle puisque qu'aucune servitude de ce genre ne semble enregistrée contre les titres originaux. Nous espérons que les inventaires périodiques (les inventaires démographiques décennaux du Canada) nous renseigneront sur cette occupation survenue, semble-t-il, vers le fin du siècle derniers. Lalande (1989) a découvert près des Cayes (L'Anse aux Épervières), une mâchoire de mouton et quelques artefacts historiques signalant une activité de nature agricole remontant à la fin du siècle dernier. La présence de pommiers et des vestiges d'une clairière, en retrait de l'Anse à Warren, témoignent encore de cette activité. D'après les noms rattachés aux anses et haies de cette île, des familles Warren, Bouchard et Rioux étaient impliquées dans ces héroïques tentatives de colonisation.

2) Forestier

L'île aux Lièvres a fait l'objet d'exploitations forestières récurrentes. Mais les épisodes de 1920 et de 1950 à 1952 semblent avoir été les plus vigoureux (Duvetnor 1988). Les îles Les Pèlerins tout comme les îles de Kamouraska paraissant sur les photos historiques indiquent aussi qu'une activité forestière existait. Ces activités n'étaient probablement qu'accidentelles et effectuées à petite échelle seulement par les gardiens de phares. L'information reste à glaner sur ce sujet.

3) Lié aux transports.

Suite aux pressions des commerçants trouvant les primes d'assurance trop onéreuses, la Législature de la Province du Canada (le Département des Travaux Publics et la Maison de la Trinité) ont approuvé la construction d'un réseau de phares pour faciliter la navigation dans le Golfe et dans l'Estuaire du Saint-Laurent. En 1861, trois phares secondaires («inferior class») de jalonnement des côtes furent érigés dans ce tronçon du Saint-Laurent (Bush 1980, Paradis 1986):

île du Pot-à l'Eau-de-Vie

Le Long Pèlerin

Grande île de Kamouraska

Un résumé de l'occupation des phares entre l'année de leur entrée en opération en 1862 et leur remplacement par des appareils automatiques un siècle plus tard sera fourni (Paradis 1986).

Un élément historique particulier sera aussi investigué. Pendant la décennie qui précédait l'érection du phare sur l'archipel du Pot à l'Eau-de-Vie, une hôtellerie fournissait divers services aux navigateurs faisant régulièrement halte dans le voisinage de cet archipel pour attendre les vents favorables. Les ruines de cette hôtellerie sont encore clairement visibles sur une des pointes est du Gros Pot. Jean-Baptiste Picard dit des Trois Maisons agissait comme hôtelier et devint en 1862 le premier gardien du phare. Des documents d'archives inconnus jusqu'à ce jour ont été obtenus et seront résumés dans le rapport final.

1.2 Le patrimoine biologique

1.2.1 Le milieu marin

Une brève description des conditions écologiques dans ces deux segments de l'estuaire sera donnée dans le rapport final. Les mouvements des oiseaux aquatiques et de certains mammifères peuvent être interprétés, dans une certaine mesure, en fonction des caractéristiques biologiques du milieu avoisinant. Une synthèse de cette nature sera présentée.

1.2.2 Le milieu insulaire

1.2.2.1 Les habitats forestiers

(Voir Maisonneuve et Dumont 1985, Duvetnor 1988)

1.2.2.2 *Les autres habitats*

(Voir Duvetnor 1988)

1.2.2.3 *Les battures*

Les battures constituent un habitat important dans les îles de Kamouraska ainsi qu'autour des îles aux Lièvres, Blanche et aux-Fraises. Dans le premier cas, les substrats vaseux prédominent dans un environnement côtier, partiellement abrité (voir Cantin 1974), alors que dans le second, le substrat est principalement rocheux en milieu très exposé. A ma connaissance, aucune étude de ces milieux n'est disponible à l'heure actuelle. Probablement très productifs, ils abritent les concentrations de migrateurs d'automne (principalement des canards noirs). Des photos aériennes récentes (1988) prises lors des marées les plus basses de septembre alors que les herbiers de Fucacées ont atteint leur plus grand développement seront étudiées afin d'évaluer la superficie totale de l'habitat disponible et de la relier aux populations de migrateurs observées en 1986 et en 1987. Des photos équivalentes ne sont hélas pas disponibles pour les battures entourant l'archipel de Kamouraska.

1.2.2.4 *Les oiseaux aquatiques (nicheurs)*

Une revue des informations disponibles sur fichier informatique en banque au Service canadien de la faune, dans des rapports manuscrits et dans la littérature scientifique sera élaborée. Puisque la réserve a été créée principalement pour les oiseaux, une attention particulière sera apportée à ce groupe. En particulier, les études portant sur les eiders, les cormorans, les Laridés et autres espèces caractéristiques des milieux insulaires et effectuées dans les îles de la réserve ou encore dans les îles du tronçon seront résumées (Bédard 1987, 1988a, 1988b, Bédard et coll. 1987, 1988, Bédard et Munro 1977, Cantin 1974, Cleary 1977, Gauthier et Bédard 1976, Munro et Bédard 1977, Reed 1975, Tremblay 1979, etc.).

1.2.2.5 *Les mammifères*

A) Terrestres: La faune insulaire est appauvrie par rapport au continent. Cependant, les quelques espèces présentes ont parfois des épisodes d'extraordinaire abondance durant

lesquels ils influencent singulièrement la végétation. Sur toutes ces îles, y compris Bicquette, le broutement préférentiel par le lièvre détermine la dominance du sapin baumier sur l'épinette noire dans les stades de régénération des résineux. Le rat-musqué par contre a une forte influence sur la couverture graminéenne et herbacée, en particulier sur les îles aux Fraises et Blanche (post 1985). Une revue de cette situation insolite sera effectuée. En particulier, je ferai une revue des chiffres disponibles concernant les densités de ces 2 mammifères telles qu'établies récemment sur certaines de ces îles.

B) Aquatiques: Seuls les Pinnipèdes utilisent le milieu insulaire et particulièrement le phoque gris. Des points stratégiques semblent exister (Pointe ouest de l'île-aux-Fraises en automne, batture de l'île Blanche en juin et juillet). Le phoque commun semble privilégier l'archipel des Pèlerins (Fillion 1985) où on le retrouve presque comme résident sur l'îlot à l'est du Pèlerin du Jardin. L'information de qualité sur la distribution de ces animaux semble rare toutefois.

2. LA GESTION DU TERRITOIRE

2.1 Le cadre administratif

La création de la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire est l'aboutissement de plusieurs décisions administratives isolées réparties sur plusieurs années (la chronologie de la mise en place de la réserve sera donnée). Prises individuellement, chacune de ces décisions était louable et visait à protéger des habitats fauniques d'une valeur incontestable, incalculable même (près de 80% des 20,000 couples d'eiders à duvet de l'estuaire nichent dans la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire). Cependant, plusieurs petites décisions isolées ne valent pas nécessairement une décision d'envergure. La réserve nationale de faune qui a émergé de cet amoncellement de petites décisions n'a pas d'unité intrinsèque et n'inclut pas plusieurs des éléments importants qu'elle devrait contenir. A mon avis, elle constitue un véritable cauchemar administratif. Au total, moins de 70 ha de terrain parsemé sur un diamètre de 125 kilomètres d'un territoire rude, inhospitalier même.

L'exiguïté de l'ensemble mais surtout, son morcellement extrême constituent des handicaps à mon avis insurmontables pour une gestion rationnelle et une mise en valeur intéressante. Qu'on songe qu'il y a 125 km entre les points extrêmes du territoire et que 7 des 10 éléments qui la composent mesurent moins de 10 ha et sont difficilement accessibles. Par voie de mer, il

faudrait compter, par beau temps, pas moins de 4 ½ heures pour joindre les deux extrémités de la réserve.

Dans ce rapport d'étape, j'ai mis sur la table des solutions que certains jugeront peut-être audacieuses afin de rompre cette impossible entité administrative. Mais avant d'esquisser cette proposition, j'ai évalué deux propositions alternatives.

Solution I: Accroître la masse géographique en unifiant sous une même administration, la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire et la Réserve nationale de faune de la baie de L'île Verte pour créer une « Réserve nationale de faune du Bas Saint-Laurent ». Toutefois, plusieurs arguments militent contre cette solution:

- 1) Les deux réserves ont des missions et des buts assez différents.
- 2) L'addition de poids géographique ne réduit pas l'écartèlement géographique de la première.
- 3) La gestion actuelle de la réserve de la baie de L'île Verte est déléguée à une société qui ne pourrait sans doute pas, à moins qu'on ne lui fournisse des ressources additionnelles, assumer cette nouvelle charge.

Solution II: Rétrocéder certains éléments du territoire. On pourrait par exemple délester et ne conserver que les éléments vraiment forts de cette mosaïque: si on fait exception de la parcelle de 3 ha sur Long Pèlerin et peut-être, dans une moindre mesure de la parcelle du Pot-du-Phare qui pourraient facilement être soustraites à la réserve, le choix est très difficile.

Dépendant des limites qui seront fixées au nouveau parc marin national - si jamais il voit le jour - on pourrait rétrocéder à cette direction L'île Bicquette. Il est certain que cette agence gouvernementale aura à sa disposition des facilités et des effectifs pour assurer la protection du territoire maritime. En exerçant sa juridiction sur le milieu aquatique, cette agence serait dans une excellente position pour oeuvrer à la conservation. D'ailleurs il existe peu d'agences capables de se voir déléguer une telle gestion.

A ce sujet, il m'apparaît inopportun d'aggraver encore le morcellement de la réserve en demandant le transfert de Transports Canada à Environnement Canada (Service canadien de la faune) de L'îlet Rouge, à l'embouchure du Saguenay. Cet îlot a une certaine importance pour les bécasseaux et pluviers en migration mais ces espèces ne sont jamais menacées. Par dessus tout, cet îlot tombera presque certainement dans le périmètre du futur parc marin et pourrait être

plus qu'adéquatement pris en charge par cet organisme. Sans compter que le patrimoine bâti (le phare de 1848 qui y est érigé) entraînera des charges administratives supplémentaires.

Solution III. Morceler le territoire et en partager la gestion mais en vertu d'un plan unifié. C'est cette avenue que je désire principalement explorer de façon préliminaire et soumettre pour fins de discussion.

La géographie semble imposer la création de trois (3) unités administratives distinctes. Cette justification est fondée sur des principes d'unité physiographique et d'accès principalement, et secondairement, de vocation intrinsèque des Îles (Figure 2).

Unité de l'Est: Cette unité ne comprend qu'un seul des éléments de la Réserve nationale de faune des Îles de l'estuaire, soit l'Île Bicquette et ses récifs (Figures 1 et 3). Je suggère un jumelage administratif avec la province qui gère déjà, sur la côte, un parc de grande valeur et dont la vocation est fondamentalement la conservation (Pomerleau 1987). En plus de la grande compatibilité d'objectifs, on peut aussi considérer que le territoire possède une grande unité tant physiographique que floristique et faunique. Autant le parc provincial s'enrichirait de compter un élément maritime de cette importance dans son rayon administratif, autant l'île Bicquette gagnerait à être associée à ce parc littoral. Le regroupement pourrait être mis au point en s'inspirant de la formule adoptée à l'île Bonaventure il y a quelques années. Des contacts préliminaires suggèrent que les autorités de ce parc seraient très réceptives à une suggestion de cette nature.

Cette situation créerait aussi une pression nouvelle en vue d'acquiescer de gré à gré ou autrement, l'unique élément géographique nécessaire pour lier tout le territoire, l'île du Bic. Malgré la présence actuelle du Renard roux et la pauvreté conséquente de cette île en oiseaux

aquatiques nicheurs, elle constitue un élément-charnière dans l'aménagement de ce secteur. Un peu à la façon dont L'île aux Lièvres lie, en amont, plusieurs éléments insulaires autrement impossibles à aménager isolément de façon polyvalente. Il serait intolérable que l'île du Bic soit mise en valeur pour des fins autres que des fins de conservation considérant sa position géographique, coincée entre Bicquette - la plus grosse colonie d'aidera à duvet de l'hémisphère nord - et le parc de conservation du Bic.

Un autre avantage administratif est que les officiers chargés de la protection au MLCP sont habilités à agir et à dresser des procès-verbaux dans le territoire d'une réserve fédérale, non seulement dans le territoire du parc provincial. En unifiant les services comme celui de la protection, on gagnerait beaucoup en efficacité. D'autre part, le SCF pourrait y trouver une réduction sensible de ses coûts de gestion. A l'heure actuelle, l'administration du parc du Bic fait appel aux agents de conservation du MLCP pour faire appliquer la réglementation à l'intérieur des limites du parc. Cependant, l'addition de ces blocs insulaires au territoire administré par le parc pourrait peut-être mener à la création d'une cellule vouée à la protection au sein de l'administration du parc et surtout, l'addition d'activités nautiques de protection. Celles-ci, accomplies par le personnel du parc (environ 20 personnes en saison) sont présentement épisodiques et de faible ampleur. Mais malgré tout, cette présence n'exige aucun déboursé au service canadien de la faune et est beaucoup plus considérable que toute présence que celui-ci pourrait assurer dans ce secteur. Cette protection pourrait s'étendre jusqu'à Bicquette sans pour autant que le Service canadien de la faune n'ait à céder tout son droit de regard sur la gestion (inventaires, droits de cueillette) de la population d'eiders à duvet.

L'acquisition de l'île du Bic devrait se faire de gré à gré à partir de fonds provenant du Plan Saint-Laurent. La justification se ferait sur la foi du besoin d'assemblage. Pour des raisons pratiques, une société intermédiaire vouée à la conservation plutôt que le gouvernement, fut-il fédéral ou provincial, pourrait se porter acquéreur. Cette corporation pourrait ensuite rendre le territoire accessible pour certains types d'usages compatibles à la vocation du secteur.

Unité centrale. Cette unité est accessible à partir de Rivière-du-Loup et comprend 4 éléments dont aucun ne se prête à une mise en valeur (Figure 4): l'île Blanche, L'île aux-Fraises une partie du Pot-du-Phare et une parcelle de 3 ha de l'île du Long Pèlerin. Cependant, tous se trouvent dans un périmètre offrant lui, d'excellentes conditions de mise en valeur: celle-ci

s'articule principalement autour de l'île aux Lièvres, la seule capable d'accueillir un certain volume de visiteurs sans préjudices au milieu et dans des conditions sécuritaires et secondairement, autour d'un élément du patrimoine culturel, le phare de l'archipel du Pot à l'Eau-de-Vie. La philosophie de ce programme de mise en valeur est abondamment décrite ailleurs (Duvetnor) 1988). A mon avis, la gestion de ces éléments (à l'exclusion de l'application de la loi sur les oiseaux migrateurs) devrait être confiée à des groupes locaux, en particulier aux sociétés de conservation qui possèdent les principales îles et ont déjà mis sur pied des

programmes en ce sens (Société Duvetnor Ltée et Société de conservation de l'archipel Les Pèlerins).

Unité de l'Ouest: C'est dans ce cas que le gestionnaire doit faire preuve d'imagination et d'audace administrative. Je recommande ici la création d'un territoire étendu regroupant à la fois des îles déjà acquises, des îles à mettre sous bail ou à acquérir et du territoire côtier à acquérir en vertu de programmes de protection des milieux humides (Figure 5). Une proposition vaguement apparentée a déjà été mise de l'avant par Cantin (1974) mais le manque de ressources et peut-être aussi, le manque de volonté administrative avaient fait avorter cet ambitieux projet. Quinze ans après cette suggestion avant-gardiste de Cantin, les conditions ont quelque peu changé. La problématique aussi. En 1989, l'acquisition du territoire côtier riverain (borné au sud par la route 132) permettrait la création d'un refuge pour la Grande Oie blanche. La création de refuges pour cette espèce est réclamée depuis plusieurs années (Anonyme 1981, Bédard, 1985, Giroux et coll. 1986) et ce site particulier a été mentionné à plusieurs reprises (Bédard 1988). Les sommes nécessaires aux acquisitions sur le littoral pourraient provenir de l'enveloppe prévue à partir du Plan Nord-Américain de gestion de la sauvagine. Le site doit être de qualité pour le canard noir et cette condition est largement satisfaite (voir Bédard et coll. 1987 et 1988). La superficie exacte et les périmètres du secteur littoral restent à établir mais il faudrait pouvoir compter sur 300 ha ou davantage (Bédard 1985).

Quant aux îles, elles sont déjà extrêmement intéressantes à plusieurs points de vue. abondance de migrateurs à l'automne, intérêt esthétique, abondance de Bélugas et présence d'éléments culturels. Toutefois, il me semble que la vocation prédominante devrait s'axer autour de la chasse sportive. Cependant, les deux principales îles manquantes (l'île aux Patins et l'île aux Corneilles) ainsi que deux îles secondaires (l'île aux Harengs et l'îlot Julien) devraient être achetées ou, à tout le moins, mises sous bail pour consolider l'unité proposée. Sans l'acquisition

de ces îles, la gestion intégrée sera très difficile. Si un choix devait être fait, l'île aux Corneilles devrait être achetée de préférence. L'achat des îles pourrait être justifié sur la base de la notion d'assemblage et les argents nécessaires pourraient provenir de l'enveloppe prévue dans le Plan Saint-Laurent pour l'acquisition d'habitats.

Noyauté autour de ce complexe littoral et insulaire, pourrait se créer une Zone d'Exploitation Contrôlée, ayant comme mandat premier la mise sur pied de programme de mise en valeur axés sur: l'exploitation pour la chasse sportive en automne, mais aussi la conservation des habitats

fauniques au printemps (avril-juin) et la récréation en milieu naturel en été (au début de juillet à la mi-septembre). Pendant les phases de mise en place de cette unité de gestion, le Service canadien de la faune pourrait fournir son aide technique à tout groupe local ou régional susceptible d'assumer la gestion de cette unité.

Deux difficultés sont entrevues: d'abord, l'absence d'intervenants sérieux regroupés et bien structurés dans le voisinage immédiat pour prendre en charge une telle administration. Une deuxième difficulté est liée à la présence d'activités de pêche à l'anguille (Figure 6) dans tout le secteur. Chasse et pêche coïncident en septembre et octobre et des difficultés pourraient survenir. De plus, ces mêmes droits de pêche font actuellement l'objet d'un contentieux.

En résumé, il n'y a pas, à mon avis, de recette magique et instantanée pour gérer ce territoire. La solution que je propose demande un peu de vision et des ressources pécuniaires considérables. Quoiqu'il en soit, je ne crois pas que le Service canadien de la faune puisse gérer adéquatement la réserve dans sa condition actuelle. Cette gestion ne peut pas non plus être assurée adéquatement à partir de Québec tandis que le coût associé à la création d'une administration locale ou régionale serait prohibitif. La délégation me paraît donc la solution rationnelle.

2.2 Le sous-sol

2.2.1 Les ressources minières; le jalonnement

Il semble que seules les îles Rasades et aux-Basques aient été soustraites au jalonnement. Elles l'ont été en vertu d'un arrêté en conseil adopté en juillet 1929 par le Conseil exécutif de la province de Québec.

Toutes les autres îles sont ouvertes au jalonnement. Certes, la promesse de gisements d'intérêt économique peut sembler restreinte mais le risque de voir se confronter des intérêts de conservation et d'exploitation minière est bien réel. Ainsi, en 1985, un prospecteur a légalement jalonné la totalité des îles Les Pèlerins et a tenté par la suite, de monnayer ses droits en faisant planer une menace d'exploitation imminente. Le minerai convoité alors était la silice. L'épisode s'est terminé de lui-même alors que les droits sont devenus caduques après deux ans puisqu'il n'y avait pas eu d'investissements dans les territoires jalonnés.

Même si la Loi sur les oiseaux migrateurs (par le biais de la création de sanctuaires) offre une protection certaine contre cette menace dans le cas des îles de la réserve, la chose est différente dans le cas des îles privées qui l'encadrent. La difficulté de créer des sanctuaires sur des îles privées contiguës à la réserve n'est pas tout à fait résolue.

Enfin, même si certains des droits miniers ont été concédés avec les titres originaux (dans le cas de L'île aux Lièvres, par exemple), il semble que ces droits aient été révoqués à compter du 15 septembre 1982 (Article 237, Alinéa 3 de la Loi sur les Mines, LRQ, Ch M-13).

Quelques dizaines d'oiseaux de mer font difficilement le poids contre des impératifs économiques souvent puissants. Aussi, il me semblera opportun d'examiner cette question à fond et d'envisager une solution collective en vertu de laquelle toutes les îles seraient soustraites à la prospection minière. La démarche de TCUS les propriétaires d'îles de l'estuaire (aucun probablement ne refuserait de se joindre à un tel mouvement) pour obtenir cette soustraction aurait probablement un certain poids. Elle pourrait aussi coïncider avec la création du premier parc marin national dans les eaux voisines.

2.3 Zonage et exploitation du territoire

2.3.1 L'observation de la nature

(A développer)

2.3.2 La chasse sportive

Situation actuelle

1) La sauvagine

La chasse sur ou autour de l'île Bicquette ne semble jamais avoir été importante, compte tenu de la distance de la côte. Toutefois, la chasse aux canards plongeurs (garrots, macreuses, eiders) dans l'unité de gestion Est (proposée) semble être excellente à compter de la mi-octobre. Mais les conditions sont si rigoureuses que très peu d'adeptes se trouvent pour la pratiquer.

Dans la région centrale, la chasse de la sauvagine se pratiquait sur L'île Blanche où des caches traditionnelles étaient entretenues par des individus de la rive Nord. L'étendue de ces activités est peu connue toutefois puisqu'elles sont antérieures à la création de la réserve et qu'elles ont totalement disparu depuis l'achat de L'île aux Lièvres par Duvetnor en 1986. La chasse se pratiquait aussi sur île aux-Fraises, mais ceci est beaucoup moins connu.

Les Pèlerins ne renferment que peu de bons sites pour la chasse. La passe entre le Pèlerin du Jardin et le Pèlerin du Milieu est un de ces endroits et des petits groupes de chasseurs exploitent le site depuis au moins une décennie. Il semble que ce soient les mêmes individus dans tous les cas qui reviennent année après année. On chasse également le plongeur le long de la rive sud du Petit Pèlerin mais là encore, l'ampleur de l'activité est restreinte.

Dans les îles de Kamouraska (unité de l'Ouest), la situation est différente. La chasse de la sauvagine tient une place importante depuis un bon moment. Encore aujourd'hui, au moins une des îles (l'île aux Patins) fait l'objet de location et sert en quelque sorte de pourvoirie. Toutefois, les fortes marées, les besoins considérables en logistique (nécessité d'avoir des chiens et une embarcation pour récupérer le gibier) restreignent considérablement le type d'usagers ou l'étendue de cette activité. En 1987 et en 1988, la chasse de la sauvagine se pratiquait dans toutes les îles, y compris dans celles jouissant du double statut de réserve et de refuge. A notre connaissance, l'application de la loi sur les oiseaux migrateurs ne se fait pas dans cet archipel.

2) Les mammifères

Puisque la concession des îles Les Pèlerins était assortie des droits de pêche et des droits de chasse, il faut présumer que les mammifères marins étaient surtout impliqués. La sauvagine ne faisait sans doute pas l'objet d'une chasse suffisamment importante au XVII^{ième} siècle pour qu'on cède l'exclusivité des droits à un individu. De plus, les mammifères marins incluaient probablement alors le béluga. Même si de nos jours, cet animal ne fréquente plus le chenal entre Les Pèlerins et la rive sud, il convient de signaler qu'au XVII^{ième} et au XVIII^{ième} siècles, une pêcherie fixée dans le littoral, près de la Rivière des Caps, était dressée à chaque année pour la capture de ce mammifère.

La chasse du phoque gris s'est pratiquée autour de L'île aux Lièvres ainsi que sur les îles Blanche et aux-Fraises et ce, jusqu'au début des années 70. Utilisant L'Anse des Warren comme pied-à-terre, des chasseurs de la côte Nord (Les Escoumins principalement) faisaient des séjours de plusieurs semaines dans le territoire uniquement à cette fin. Comme l'abattage de l'animal était alors encouragé par une prime, des tueries inconsidérées ont pris place et leur souvenir est bien vivace dans l'esprit des gens ayant navigué dans la région avant 1970.

3) La gestion de la chasse

A l'heure actuelle, la chasse dans les îles de la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire n'a jamais été autorisée. Elle est donc, par conséquent, interdite. Pourtant, cette situation n'est pas claire dans l'esprit des riverains et des usagers habituels qui continuent de pratiquer leur sport comme si rien n'était (du moins dans l'archipel de Kamouraska). Des décisions importantes restent à prendre. Il faudrait d'abord décider si oui ou non la chasse doit se faire, et dans l'affirmative, si elle doit se pratiquer partout dans la réserve. Pourrait-on par exemple soustraire à la chasse sportive de la sauvagine, des îles comme l'île aux Fraises et l'île Blanche qui agissent comme de vastes réservoirs pour le canard noir en migration ? Pourrait-on soustraire aussi Bicquette? Enfin, que devrait-on faire concernant les droits de chasse dans les îles de Kamouraska? A l'heure actuelle, les usagers chassent à partir de leur embarcation jusqu'au littoral des îles de la réserve. Cela est-il légalement justifié ? Est-ce qu'en achetant les îles du large) le Service canadien de la faune a aussi fait l'acquisition de la batture et des droits s'y rattachent ? Peut-il, en conséquence, réclamer la propriété des eaux au-dessus

de cette batture et y interdire la chasse ? Si oui, existe-t-il un point milieu où arrêtent ses droits de batture ? Ces questions sont complexes et je n'ai obtenu, depuis le début de mes travaux que des opinions partielles et contradictoires sur ces sujets. Le travail de recherches visera à donner une opinion notariée sur ces questions importantes.

2.3.3 La pêche commerciale

Ici, ouvrir un chapitre sur la pêche Sanguine et esturgeon) qui est de la plus haute importance dans la gestion du territoire (Moussette 1979)(Figure 6).

2.3.4 La cueillette

Cette rubrique ne couvrira qu'un seul type d'activité, la cueillette du duvet de l'eider à duvet (Ringuet 1976).

2.4 La conservation

2.4.1 Les inventaires périodiques

Les oiseaux aquatiques font l'objet d'inventaires périodiques par le groupe du service canadien de la faune chargé des oiseaux marins. Actuellement, le territoire couvert comprend trois régions; la Gaspésie, la Basse Côte Nord et l'estuaire du Saint-Laurent. A ce jour, des inventaires périodiques réguliers n'ont été réalisés que sur la Basse Côte Nord depuis plus de cinquante ans. Une méthodologie et une volonté administrative très fortes ont fait que ces inventaires ont été menés avec sérieux à tous les 5 ans.

On ne possède malheureusement ni plan ni protocole pour ce qui est des inventaires d'oiseaux aquatiques en Gaspésie et dans l'Estuaire. Une volonté assez vague de visiter le territoire à tous les 5 ans a été exprimée (Gilles Chapdeleine, comm. pers.), mais il est évident que les effectifs pour réaliser de tels inventaires sont actuellement insuffisants. De plus, il me semble que la fréquence à laquelle on pourrait instinctivement proposer de les faire, à tous les 5 ans, est insuffisante. Un tel intervalle ne permet absolument pas de détecter des chutes drastiques dans les effectifs, et évidemment, ne permet pas de les interpréter ni de les corriger.

La philosophie qui a prévalu lors de l'achat des îles et leur regroupement en réserve était d'assurer la conservation d'un patrimoine faunique unique. Je crois qu'il sera indispensable maintenant, de faire un suivi assidu de la condition biologique de ce patrimoine. Un protocole d'inventaires périodiques sera mis au point avec les responsables des inventaires biologiques et présenté dans le rapport final.

2.4.2 Les études scientifiques

Certains types d'étude devraient être encouragées, d'autres pas. Après avoir fait un tour d'horizon sur les nombreux travaux accomplis dans les îles de la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire et dans les îles voisines, je tenterai d'articuler une politique sur ce sujet ainsi que des critères à respecter avant d'autoriser des études sur les îles exiguës de la réserve.

2.5 La protection

2.5.1 Besoins, formules, effectifs, responsabilités

Deux niveaux semblent exister: la protection durant la nidification et la protection durant la chasse (application de la loi, particulièrement les limites de prise). Seuls les agents de la Gendarmerie royale du Canada (et les agents de conservation du MLCP) sont habilités à appliquer la loi sur les oiseaux migrateurs. Ceci constitue peut-être l'aspect le plus onéreux de toute la gestion de la réserve. A mon avis cependant, il y aurait lieu d'attendre avant de consentir des investissements importants en ce domaine. La solution de démembrement que je recommande ici le permet. Ainsi, la l'application de la loi pourrait être cédée au MLCP dans l'unité Est (proposée). Dans l'unité centrale, la situation n'est pas tragique et on peut raisonnablement attendre quelques années. Pendant ce temps, la chasse sur les Pèlerins pourrait être tolérée ou supprimée, selon le désir de son propriétaire, la Société de Conservation de l'archipel Les Pèlerins. La chasse sur les îles Blanche et aux Fraises n'a pas été signalée depuis 1986. Enfin, Duvetnor se propose d'instaurer une chasse sportive de la sauvagine sur l'île aux Lièvres d'ici 1990: cette activité rendra lu encore plus improbable la chasse illégale dans l'unité centrale.

Enfin, la chasse est actuellement tolérée dans l'unité Ouest et ce, en dépit du double statut de refuge et de réserve des quatre îles appartenant au service canadien de la faune. La mise en place d'un système de protection pour mettre un terme à cette situation me semble présenter un coût exorbitant, compte tenu du petit nombre de chasseurs impliqués. A court terme, quelques visites périodiques (2 ou 3 X /saison) dans l'archipel annonceraient les intentions du gestionnaire et suffiraient à ralentir ou même faire cesser les activités de chasse. Si les recommandations formulées sont suivies et qu'une nouvelle unité de gestion intégrée est mise en place d'ici 3 à 5 ans, le problème, se résoudra de lui-même.

2.6 Les aménagements

2.6.1 La restauration d'habitats

Un énoncé philosophique sera préparé. D'ores et déjà, je peux dire que cet énoncé favorisera les interventions pour la raison suivante: les îles accueillent des espèces animales pour

lesquelles il s'agit souvent du seul habitat convenable. Si ces habitats fragiles sont détériorés, ils mettent souvent beaucoup de temps à se rétablir. L'absence d'intervention peut signifier la disparition de certaines espèces liées à de tels habitats.

2.6.2 Le contrôle d'espèces nuisibles

Ici également, un énoncé philosophique sera formulé. La plupart du temps des espèces ubiquistes comme le Rat-musqué, la tordeuse du bourgeon de épinette, le Cormoran à aigrettes ou le Goéland à bec cerclé influencent, directement ou indirectement, l'abondance d'espèces comme l'Eider à duvet ou le Bihoreau à couronne noire. Des interventions pour équilibrer la situation semblent souvent nécessaires pour conserver ces espèces rares et dont la distribution est restreinte à ces habitats insulaires.

2.7 Plans d'urgence

Les déversements pétroliers constituent la pire menace (Pelletier 1987 et autres) et la susceptibilité extrême du secteur n'est plus à démontrer. Toutes les îles privées et publiques du secteur seraient gravement affectées par un déversement en raison de la complexité et de la force des courants de surface. Les battures de la chaîne centrale (îles Blanche, aux Fraises et

Lièvres) constitueraient aussi des pièges pour le mazout., la force des courants transversaux qui les recouvrent rendrait impossible les mesures de récupération et prolongerait la durée et les effets de la catastrophe.

2.7.1 Cascade décisionnelle

(A élaborer avec D.Lehoux)

2.7.2 Mesures d'urgence

(A élaborer avec D. Lehoux)

2.8 Intégration des programmes de gestion

(A élaborer)

2.9 Le cadre administratif

(A élaborer)

2.10 Publicité

La Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire n'est pas connue du public. Il n'existe aucun document accessible la décrivant. D'ailleurs, la même critique s'applique à la Réserve nationale de faune de la baie de L'île Verte. Un document explicatif simple devrait être rédigé et largement distribué sur une base permanente aux plaisanciers, chasseurs, etc. Des recommandations précises en ce sens seront formulées dans le rapport final.

3 PROGRAMMES DE CONSOLIDATION

3.1 Recherches nécessaires

Les recherches scientifiques constituent le fondement logique de toute gestion. Les recherches sont certainement plus pressantes en certains secteurs qu'en d'autres. qu'on pense par exemple

à une reconnaissance archéologique globale, avant une mise en valeur trop étendue des îles. Qu'on pense à des inventaires périodiques des ressources, à des expertises sur certaines maladies comme la peste avienne. Un chapitre important du rapport final donnera un répertoire hiérarchisé des besoins en recherches et des suggestions pour en voir la réalisation.

3.2 Programmes d'acquisition

La recommandation d'acheter les îles aux Corneilles, aux Patins, aux Harengs, Julien et du Bic font déjà partie de ce rapport d'étape. A moins qu'on ne m'indique la nécessité de réorienter totalement mes recommandations, cette conclusion fera aussi partie du rapport final. Aussi, il serait probablement préférable 1) de garder un caractère confidentiel au présent document et 2) de mettre en branle immédiatement les mesures en ce sens si la solution semble logique.

La mise en place de l'unité Ouest recommandée ici nécessite aussi un examen des titres sur le littoral et la mise en place d'une procédure complexe et qui s'échelonne sur plusieurs années (de 2 à 5 ans).

3.3 Programmes de partenariat

Les propriétaires des autres îles du tronçon (Basques, Pommès, etc.) ont été consultés dans une large mesure. Il existe généralement chez ces propriétaires une méfiance vis-à-vis la capacité du Service de la faune à gérer adéquatement la réserve et de façon générale, la ressource faunique dans l'estuaire. Tous croient avoir fait plus avec des moyens limités que l'état n'a fait avec des moyens souvent considérables. Unanimement, ils souhaiteraient cependant une forme d'aide gouvernementale. Cette aide pourrait être technique au niveau des inventaires par exemple et financière (directe) au niveau du gardiennage. Aucun des propriétaires consultés ne souhaite voir arriver des agents de conservation du fédéral sur les îles qu'ils possèdent. Un condensé des opinions émises sera préparé et des formules de partenariat acceptables à ces propriétaires seront mises de l'avant.

Conclusions

Compte tenu du fait que la recommandation principale consiste à acquérir certains territoires stratégiques pour consolider la réserve, je suggère que le présent rapport d'étape ne soit pas diffusé. Si les propositions formulées sont jugées recevables, elles seront étoffées dans le rapport final et assorties de stratégies d'acquisition et d'échéanciers.

En outre, les démarches suivantes seront poursuivies:

- recrutement d'un documentaliste.
- recherches historiques sur les titres seigneuriaux et l'occupation des îles.
- recherches sur les droits de battures et de pêche.
- rencontres avec les propriétaires d'îles (à compléter).
- mise au point de protocoles d'inventaires périodiques pour les oiseaux de la réserve.
- évaluation de l'opportunité de soustraire le territoire insulaire au jalonnement.
- cueillette des informations bibliographiques.

Remerciements

Je remercie MM J.-G. Demers du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, Gilles Chapdelaine, du Service canadien de la faune et Robert Castonguay, du Parc du Bic pour

m'avoir aimablement fourni des informations indispensables à la rédaction de ce rapport. Daniel Sauser a réalisé les cartes.

Références

ANONYME 1981. Un plan d'aménagement de la grande oie blanche. Environnement Canada Faune et United States Department of the Interior, Fish & Wildlife Service, Ottawa, 76 pages.

BÉDARD, J. 1985. La Grande oie blanche dans l'Estuaire du Saint-Laurent à l'automne: définition de la problématique et recommandations d'aménagement. Travail préparé pour le Ministère du loisir de la chasse et de la pêche par Les Consultants Gaston Déry et Associés.

BÉDARD, J. 1987. Plan de gestion des populations de cormorans à aigrettes dans l'estuaire du Saint-Laurent. Réalisé par Sauvagîles Ltée, pour le compte de Canards Illimités Canada, mars 1987, 56 pages, annexes, figures.

BÉDARD, J. 1988a. L'eider à duvet de l'estuaire du Saint-Laurent: un plan de gestion. Préparé par Sauvagîles Ltée pour le compte de Canards Illimités Canada. 71 pages.

BÉDARD, J. 1988b. Gestion des populations de cormorans à aigrettes dans l'estuaire du Saint-Laurent. résultats de l'étude-pilote et recommandations d'intervention. Préparé par Sauvagîles Ltée pour le compte de Canards Illimités Canada, janvier 1988, 88 pages.

BÉDARD, J. 1988c. Les oies blanches et l'agriculture dans l'estuaire du Saint-Laurent: problèmes et solutions. Rapport manuscrit soumis au Ministère du loisir de la chasse et de la pêche, 16 novembre 1988, 74 pages, 8 figures.

- BÉDARD, J. et J. MUNRO 1977. Brood and crèche stability in the Common Eider of the St-Lawrence estuary. Behavior 40:221-236.
- BÉDARD, J., R. OULLET et J.-F. GIROUX. 1987. Migration automnale de la sauvagine dans le haut-estuaire maritime du Saint-Laurent en 1986. Société Duvetnor Ltée, 29 p, 2 tableaux. 20 figures et 4 annexes.
- BÉDARD, D. J., R. OUELLET, J.-F. GIROUX et J.-P. SAVARD 1988. Migration automnale de la sauvagine dans le haut-estuaire maritime du Saint-Laurent en 1987. Sauvagiles Ltée. 14 pages, 15 figures.
- BÉLANGER. 1971. Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 154 pages.
- BUSH, E.F. 1980. Les phares du Canada. Cahiers d'archéologie et d'histoire No. 9. Environnement Canada, Parcs Canada, Ottawa.
- CANTIN, M. 1974. Projet d'implantation d'une réserve nationale de faune à Kamouraska. Rapport mimeographié. Service canadien de la faune, Région de Québec, 54 pages.
- CLEARY, L. 1977. Succès de reproduction du cormoran à aigrettes, Phalacrocorax auritus A. sur trois îles du St-Laurent, en 1975 et 1976. Thèse de M.Sc., Université Laval.
- DUVETNOR 1989. Esquisse d'aménagement des îles de l'estuaire. Manuscrit, 32 pages.
- FILLION, G. 1985. Relevés fauniques dans l'archipel des Pèlerins. Été 1985. Canards Illimités Canada, 30 pages.
- GAUTHIER, J. et J. BÉDARD 1976. Les déplacements de l'eider commun (Somateria mollissima) dans l'estuaire du Saint-Laurent. Naturaliste canadien 103:261-283.

GIROUX, J.-F., C. MAISONNEUVE et J. BÉDARD 1986. Les aires de repos pour les oies blanches dans l'estuaire du Saint-Laurent. Situation actuelle et recommandations d'aménagement. Département de biologie, Université Laval. Préparé pour Canards Illimités Canada et le Service canadien de la faune, 10 juin 1986, 40 pages.

LAJOIE, J. 1972. Géologie des régions de Rimouski et de Lac-des-Baies (moitié ouest), comtés de Rimouski et Rivière-du-Loup. Ministère des richesses naturelles du Québec, Direction générale des mines, service de l'exploration géologique. 41 pages.

LALANDE, D. 1989. Fouilles archéologiques du site historique de Bon-Désir (DbEi- 5) et bilan des activités 1988. CELAT, Université Laval.

MAISONNEUVE, C. et L. DUMONT 1985. Description et analyse de la végétation de l'archipel des îles Pèlerins. Canards Illimités Canada, 43 pages, cartes.

MARTIN, C.A. 1970. Reconnaissance archéologique des Îles du Bas Saint-Laurent. Rapport manuscrit No. 392., Inventaire archéologique du Québec (ISAQ), Direction des services centraux, Direction générale du patrimoine, ministère des Affaires culturelles du Québec, 12 pages, cartes et croquis.

MOUSSETTE, M. 1979. La pêche sur le Saint-Laurent. Boréal Express, 213 pages.

MUNRO, J. et J. BÉDARD 1977. Gull predation and crèching behavior in the Comon Eider. *Journal of Animal Ecology* 46:799-810.

PARADIS, J. 1986. Historique des phares de l'île du Pot à l'Eau-de-Vie et de l'île le Long Pèlerin. Préparé pour le compte de La Société Duvetnor Ltée, avril 1986. 68 pages.

PELLETIER, E. 1987. La marée noire: les déversements de pétrole en milieu marin subarctique. *Interface* 8:14-18.

POMERLEAU, R. 1987. Parc du Bic: plan directeur. Ministère du loisir de la chasse et de la pêche, Direction de l'Aménagement, Service des plans directeurs. 210 pages, 9 annexes.

REED,A. 1975. Les colonies d'oiseaux aquatiques dans l'estuaire du Saint-Laurent. Faune du Québec. Bull. No. 19, 76 pages.

RINIGLÉT, I. L'exploitation de l'eider commun (Somateria mollissima) de l'estuaire du Saint-Laurent. Université Laval, M. Sc., (Aménagement du territoire et développement régional). 96 pages.

TREMBLAY,J. 1979. La reproduction du bihoreau à couronne noire dans l'estuaire du Saint-Laurent. Thèse de M.Sc., Université Laval.

VALLIERES,A. 1984. Stratigraphie et structure de l'orogène laconique de la région de Rivière-du-Loup, Québec. Thèse de Ph.D., Université Laval.

VIGEANT,G. 1984. Cartes climatologiques du Saint-Laurent (fleuve et golfe). Environnement Canada, Service de l'environnement atmosphérique.

Figure 1

L'Estuaire du St-Laurent.

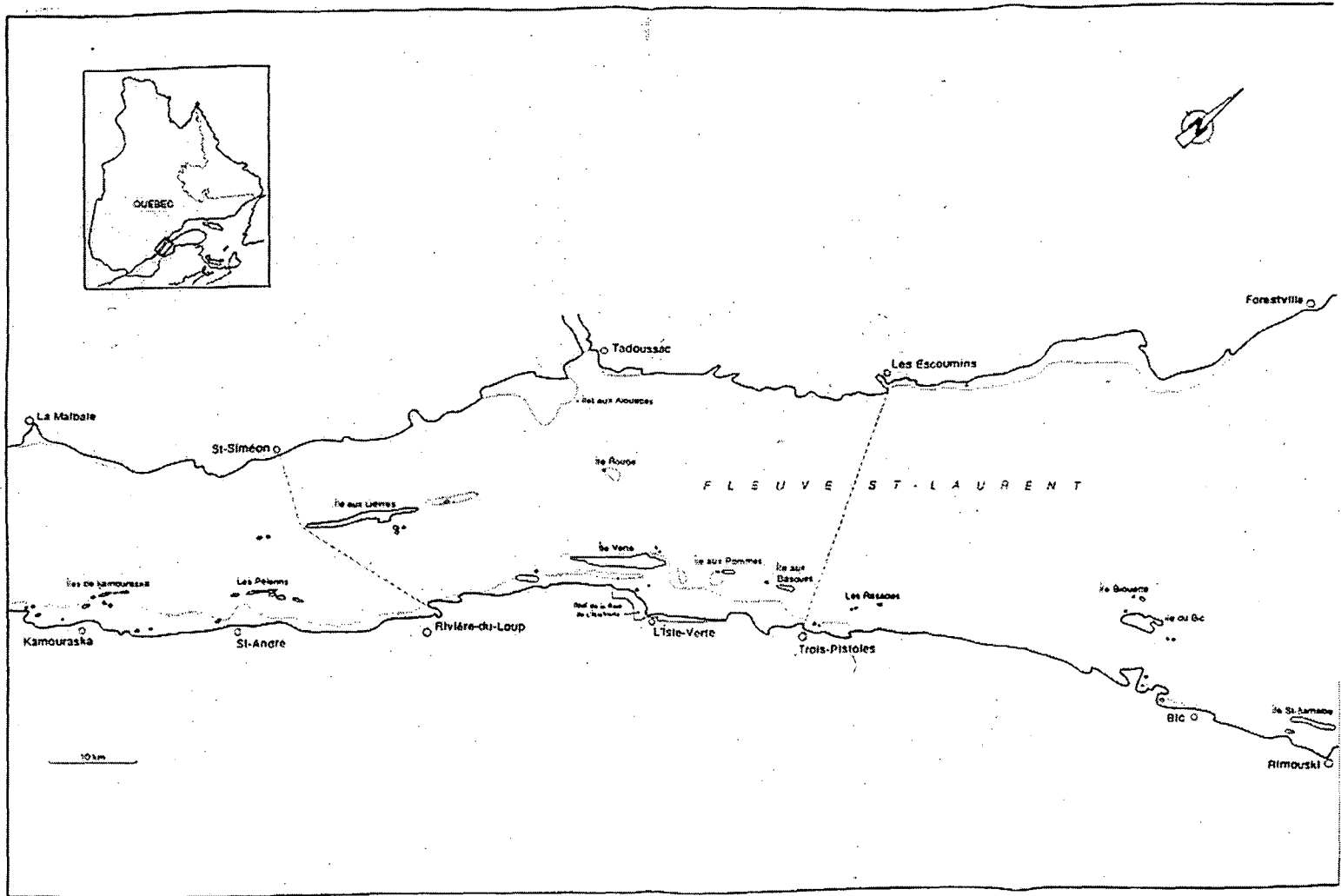
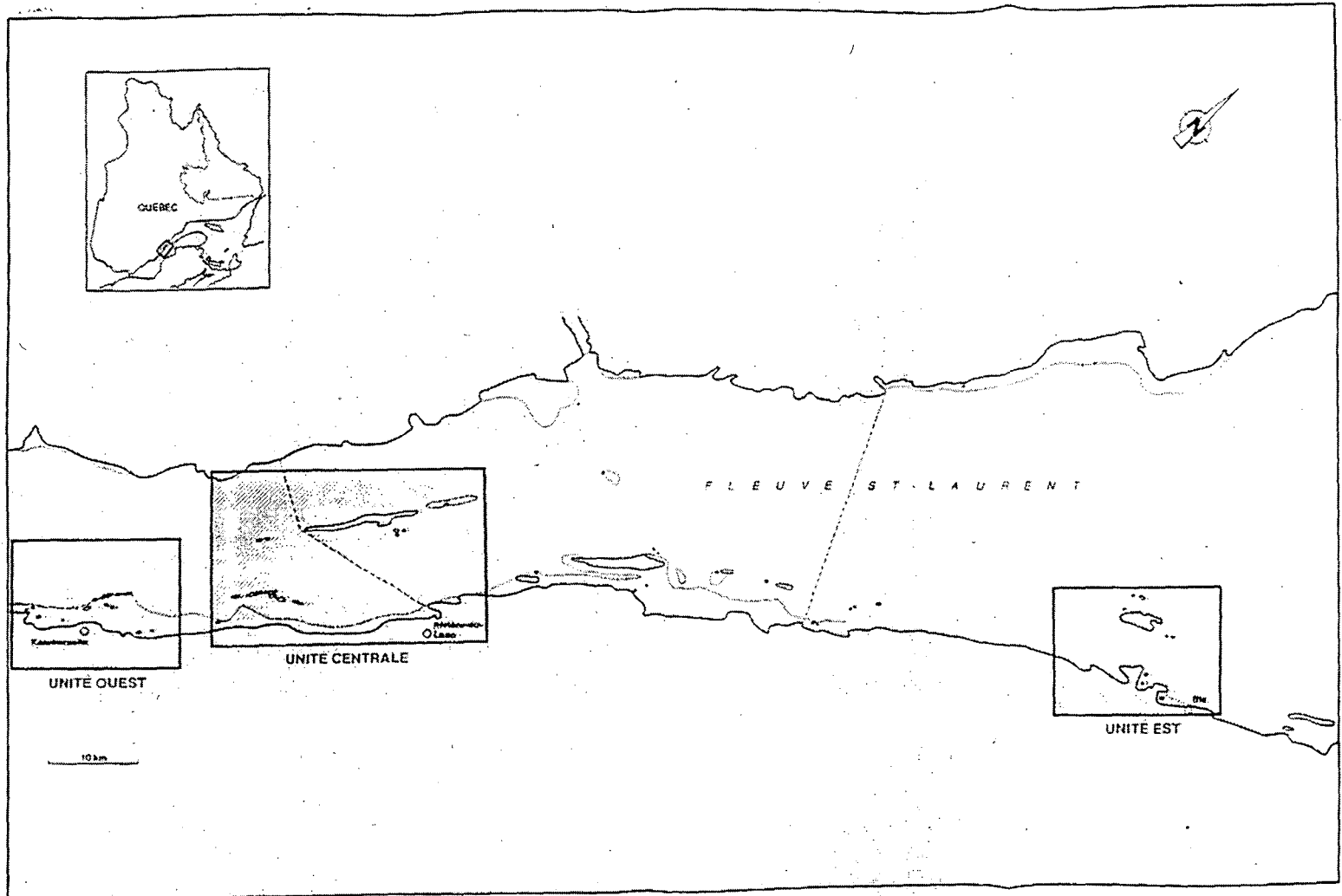


Figure 2

Subdivision (proposée) de la Réserve Nationale de Faune des îles de l'estuaire en trois unités de gestion distinctes (voir Section 2.1 pour détails)

Figures 3. Territoire englobé dans l'unité de gestion de l'Est (proposition). Voir section 2.1 du texte pour plus de détails.



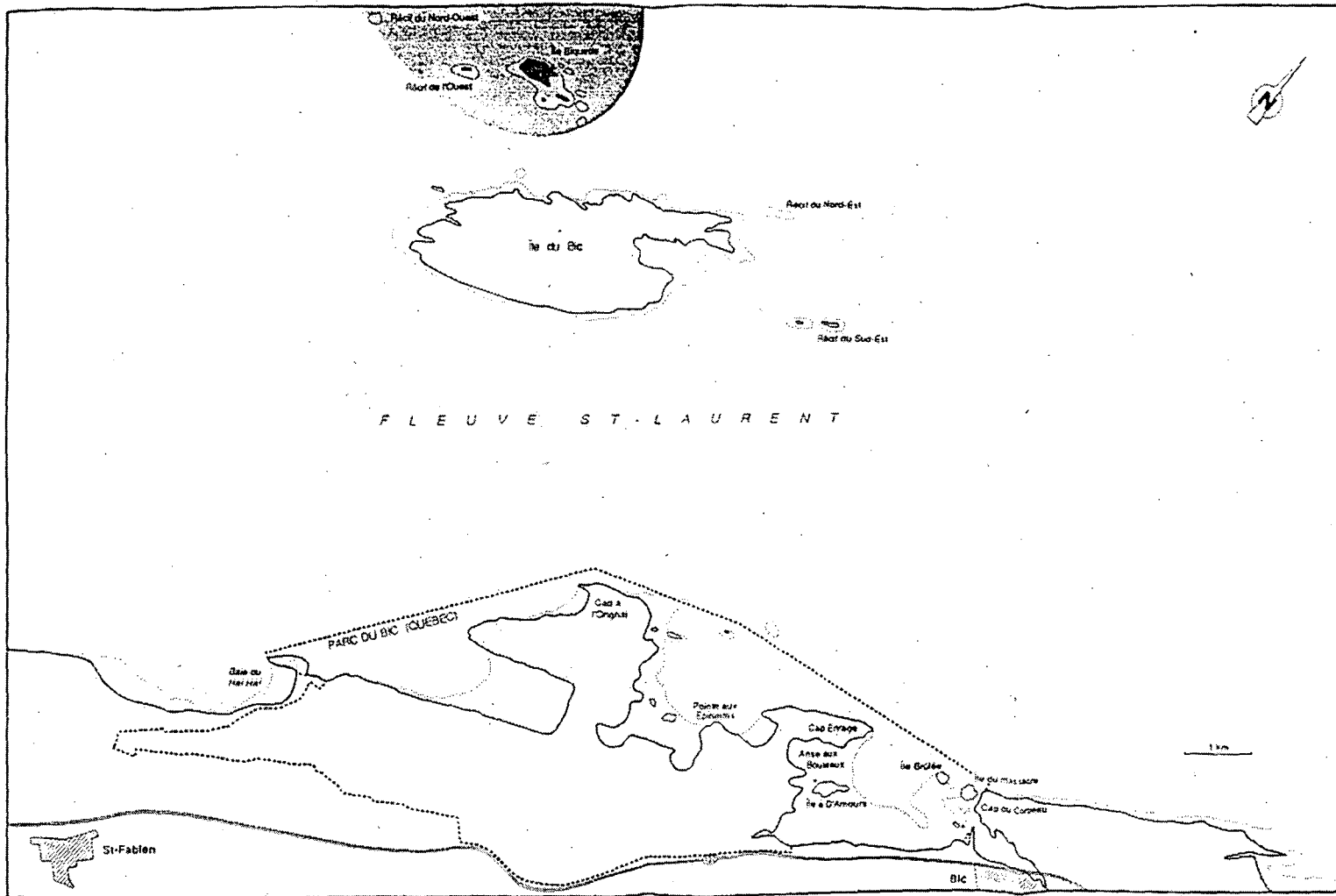
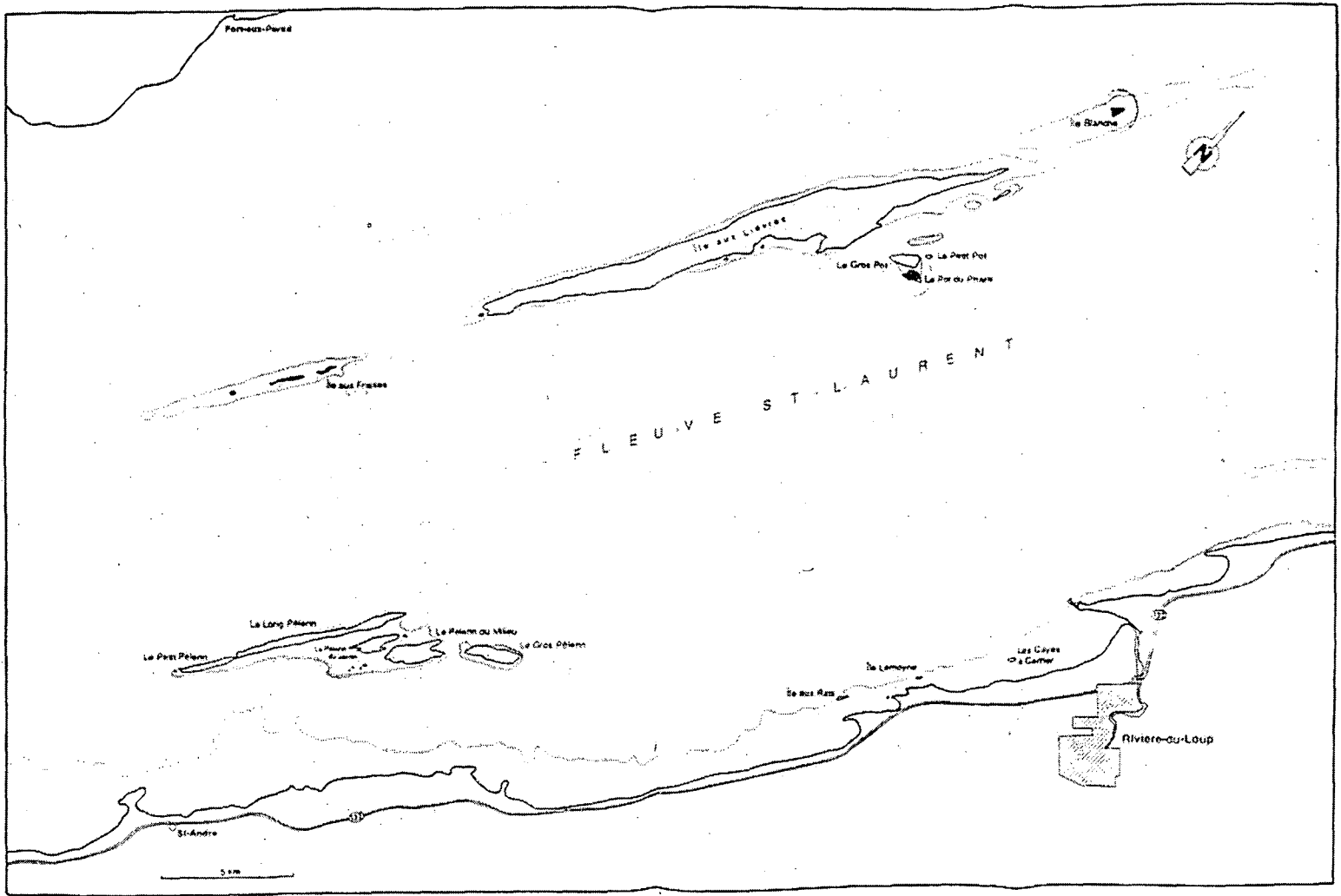


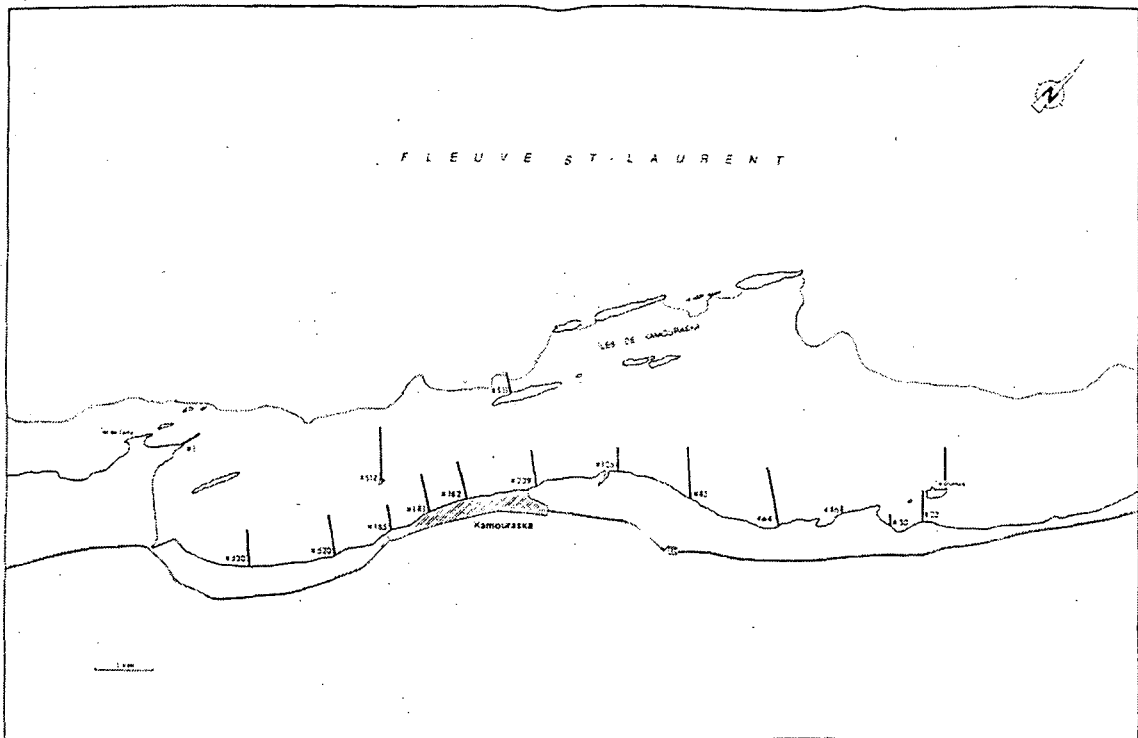
Figure 4

Territoire englobé dans l'unité de gestion centrale (proposition). Voir la section 2.1 du texte pour lus de détails.

Figure 5. Territoire englobé dans l'unité de gestion Ouest (proposition). Voir la section 2.1 du texte pour plus de détails.

Figure 6 Position des pêches fixes (pour l'anguille) dans l'unité de gestion Ouest (proposée) en 1988 selon J.G. Demers du Ministère de l'agriculture, des





pêcheries et de l'alimentation du Québec. Le numéro à la base du bâtonnet dénote le numéro du lot vis à vis lequel se trouve l'installation.

Tableau I. Répertoire et caractéristiques principales des îles faisant partie de la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire (d'après Léo-Guy de Repentigny, SCF).

NOM	Élévation max (m)	Superficie (ha)		Position
		Totale	SCF	
île de la Providence	nd	3.2	3.2	4736N 69520
Les Rochers de l'Ouest	5	3.9	3.9	4735N 69530
île Brûlée	28	13.0	13.0	4736N 69530
Les Rochers de l'Est	4	1.2	1.2	4736N 69520
La Grande Île	30	19.5	17.6	4737N 69520
Le Long Pèlerin	36	63.0	3.7	4743N 69440
île aux Fraises	2	2.1	2.1	4746N 69480
Le- Pot-du-Phare	nd	9.4	8.1	4752N 69410
île Blanche	2	2.2	2.2	4756N 69400
île Bicquette	30	14.9	12.0	4825N 68530
SUPERFICIE TOTAU DE LA RÉSERVE			67.0 ha	